



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 16823

### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière des laboratoires d'analyses médicales. Ceux-ci figurent parmi les partenaires essentiels des médecins et, souvent, des chirurgiens. Ils sont souvent à la base de l'identification des atteintes d'origine virale pouvant affecter les patients qui ont recours à leurs services. La qualité et la promptitude de leurs interventions font qu'ils apparaissent comme des éléments essentiels du système de santé, et leur apport n'est plus à démontrer. Pourtant, ils sont confrontés depuis le début de l'année à une dramatique chute d'activité. Aux conséquences induites par cette situation il faut ajouter une absence totale d'évolution de leurs tarifs. Ceux-ci n'ont pas augmenté depuis 1986, avec une baisse enregistrée en 1989. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre pour restaurer un niveau tarifaire normal à ces acteurs cruciaux du monde médical français.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du suivi des accords tripartites qui lient l'État, les caisses d'assurance maladie et les représentants des directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales, professionnels et pouvoirs publics ont dressé le constat de l'évolution récente de l'activité dans le secteur de la biologie, en particulier, à la suite de la nouvelle convention signée entre les syndicats de médecins libéraux et les caisses d'assurance maladie qui a mis en place une régulation médicalisée des dépenses de santé. Cependant, les modalités précises des actions collectives en faveur de la biologie ne sont pas encore arrêtées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Balkany Patrick](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16823

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3658

**Réponse publiée le :** 5 septembre 1994, page 4497